

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil treize

En exercice : 13

Le 18 janvier à 18 heures 30

Présents : 9

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Votants : 10

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 janvier 2013

PRESENTS : MMES COUTEAU – MOUNIER**MM. SAVIN – BARRAL – BOISSIER-DESCOMBES –
BOIVENT – MERCIER - SUTRE – TEILLET****EXCUSES : M. ALLEGRE****ABSENTS : MME BOUDOIRE****MM. CALVET – REMAUD****POUVOIRS : M. ALLEGRE a donné pouvoir à M. TEILLET**

M. BOIVENT a été nommé secrétaire.

2013-01-02 D**OBJET : Fixation de l'indemnité représentative de logement 2012 pour les instituteurs et directeurs d'école ne bénéficiant pas d'un logement de fonction**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Madame La Préfète de la Charente en date du 11 décembre 2012 l'informant que le Comité des Finances Locales a reconduit à l'identique de 2011 le montant unitaire national de la dotation spéciale instituteurs pour l'année 2012, soit 2 808 €.

Monsieur le Maire informe que la Préfecture propose de procéder à une reconduction du montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs, pour l'année 2012, soit un montant de base de 2 184.17 €.

Monsieur le Maire précise que ce montant de l'indemnité représentative de logement de base permet aux communes concernées dans le département de ne pas avoir à verser de complément communal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition de reconduction de cette indemnité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la reconduction de cette indemnité.

Fait à Jauldes, le 23 janvier 2013

Le Maire**Eric SAVIN**